

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

**FFSA**

32<sup>ème</sup>

**RALLYE DE LA VIENNE**

08 & 09

MARS 2024

Règlement particulier  
VHC



7<sup>ème</sup>

**RALLYE VHC**

AVEC L'APPUI DES COMMUNES SUIVANTES :  
ARCHIGNY, CHÂTELLERAULT,  
CHENEVELLES, LEIGNE LES BOIS, ST RADEGONDE



**KARTING**  
LOISIR 86

Complexe Karting & Motos  
Les trois chênes 86230 USSEAU  
05 49 85 12 61



# REGLEMENT PARTICULIER DU 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC 8 & 9 mars 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC, le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024 et le 32<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne Moderne.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : .....	Lundi 15 janvier 2024
Ouverture des engagements : .....	Lundi 15 janvier 2024
Clôture des engagements : .....	Lundi 26 février 2024
Parution du carnet d'itinéraire : .....	Samedi 2 mars 2024
Dates et heures des reconnaissances : .....	Samedi 2 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 3 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 8 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 8 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques .....	Vendredi 8 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ : .....	Vendredi 8 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : .....	Vendredi 8 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ : .....	Vendredi 8 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye (1 <sup>er</sup> VHC) : .....	Samedi 9 mars, à 8h30 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ 2 <sup>ème</sup> section (1 <sup>er</sup> VHC).....	Samedi 9 mars, à 12h20
Arrivée du premier concurrent (1 <sup>er</sup> VHC) au Parc fermé final : .....	Samedi 9 mars à 21h06 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage ENAULT SPORT à Saint-Sauveur : .....	A l'arrivée de l'épreuve Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC
Publication des résultats partiels du rallye : .....	Samedi 9 mars (Trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent) ..... Sur l'application SPORTITY
Remise des prix : .....	Samedi 9 mars Sur le podium

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

### 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC Les 8 et 9 MARS 2024

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro ..... en date du .....

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **56** en date du **11 janvier 2024**.

#### Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**  
Vice-président : M. Gaëtan TARDY  
Secrétaire : M. Frédéric PRETESEILLE  
Trésorier : M. Patrick MOREAU

Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou

**Secrétariat du rallye :** ECURIE CHATELLERAULT POITOU  
**Pascal LAUBIER**  
3, rue du Pin  
86100 CHATELLERAULT



Téléphone : **06.17.16.66.56.**  
E-mail : [asapoitou1111@gmail.com](mailto:asapoitou1111@gmail.com)  
Site Internet : [www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com)

#### Permanence du rallye :

Jusqu'au 7 mars, de 8h00 à 21h30 au 3, rue du Pin 86100 CHATELLERAULT  
Puis, à partir du 8 mars à 8h00, au Parc des Expositions 86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**  
E-mail : [asapoitou1111@gmail.com](mailto:asapoitou1111@gmail.com)  
Site Internet : [www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com)

#### Organisateur technique :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU  
21, rue Abbé Lalanne  
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

**NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et paraîtront sur l'application Sportity et sur le site internet du rallye de la Vienne [www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com)**

## 1.1P. OFFICIELS

### **Commissaires Sportifs :**

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Secrétaire :	Jacques COURMONTAGNE	11849
Membres :	Daniel BLUTEAU	2974

### **Directeur de Course :**

Directeur de course général	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de course Adjoint ES 1	Damien DAM VAN NHINH	114336
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course stagiaire	Rémy DUMOND	3808
Directeur de course ES 1-3-5-7	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158
Directeur de course ES 2-4-6-8	Brigitte MARTY	136694
Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT	10396
Directeur de course Poste Inter	Jean-Louis MINEUR	29169

### **Commissaires Techniques**

Responsable	Luc GOURDON	163936
Membres	Jean-Claude BRIGAUD	13558
	Jean-Pierre ROQUES	178808
	Eric GAUTHIER	196863
	Philippe COURTIN	42190
	Alain CULLERIER	262947

### **Véhicule Tricolore**

Joël BOURCIER	6549
Dominique GAUTIER	155919

### **Véhicule Autorité**

Patrice MARTY	9699
Frédéric PRETESEILLE	28112

### **Véhicule Damiers**

Christian RAINAUD	6150
Christian VEYSSIERE	41224

### **Médecin Chef**

Docteur Saïd EL BADRI

### **Chargés des relations avec les concurrents (CS) :**

Michèle MEYER	2979
Jean-Marc SEGOIN	3352

### **Juges de faits**

Gilles CHABERNAUD	13554
Henri-Louis LE GUELLAUT	5555

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « juge de fait » pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

<b><u>Chargé des relations avec la presse</u></b>	Philippe CHAUVET	
<b><u>Responsable parc fermé</u></b>	Thibault DENIS	243571
<b><u>Responsable parc assistance</u></b>	Thibault DENIS	243571
<b><u>Chronométrateurs</u></b>		
ES 1-3-5-7	Loïc GAGNEUX Pierre BAULOUET Laurent LAPOUGE Laurent CHEVESSIER	15785 326624 13530 308406
ES 2-4-6-8	Karine LAUNAY Monique BRUN Alain BRUN	53487 30266 60697
<b><u>Classements</u></b>	Mathieu BONNAUD Annick SEGOUIN	43131 137794
<b><u>Speaker</u></b>	Jean-Paul BIZARD	17651
<b><u>Chronométrage</u></b>	Chronolive	
<b><u>Affichage officiel</u></b>	Dématérialisé Chronolive SPORTITY Code d'accès RDLV24	
<b><u>Responsable administratif</u></b>	Cindy SAVIGNY	148740

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 7<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC F.F.S.A. 2024 coefficient 2.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications qui auront lieu le vendredi 8 mars 2024 de 18h à 23h00 au Parc des Expositions de Châtellerault.

Les concurrents devront consulter l'application Sportity (code d'accès RDLV24) ou le site [www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com) pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ENAULT SPORT 8, Place de la Foucaudière 86100 Saint Sauveur au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH / PTN de la voiture ainsi que le passeport technique trois volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC doit adresser à :

**M. Thierry BOISDRON 51, Résidence de la Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT**  
**Téléphone : 06.11.76.90.85**

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 26 février 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes, le 32<sup>ème</sup> rallye national et le 7<sup>ème</sup> rallye de la Vienne VHC. Les demandes d'engagement complètes (voir art. 3.1.12P.) seront classées selon leur arrivée qu'elles soient pour le rallye moderne ou VHC, le cachet de la Poste faisant foi.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- Photocopie de la première page du PTH

**Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 30% pour les forfaits reçus huit jours et plus avant la compétition,
- De 50% pour les forfaits reçus jusqu'aux vérifications.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

Le Rallye VHC partira avant le rallye moderne. L'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

Le départ de la deuxième section sera donné suivant l'ordre du classement de l'ES 1.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - Groupes A, 4/5, B, 2, 3, N, 1 et Classic

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

### 3.3.5. Carnet d'itinéraire (road book)

Le carnet d'itinéraire pourra être retiré au bar « **Bistr O Jaurès** », 49 avenue Jean Jaurès 86100 Châtelleraut, le **samedi 2 mars de 8h30 à 13h00** et le **dimanche 3 mars de 9h00 à 12h00**.

Le carnet d'itinéraire pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtelleraut, au chalet entrée Assistance, le **vendredi 8 mars de 8h30 à 11h00**.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du

Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

### Définition des périodes de l'Annexe K

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 – T – Tourisme
- GROUPE 2 – CT – Tourisme de compétition

- GROUPE 3 – GT – Grand Tourisme de série
- GROUPE 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique trois volets délivrés par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtellerault.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès. Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

#### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

#### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 7<sup>ème</sup> Rallye National de la Vienne VHC représente un parcours de 311.95 km. Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 128.80 km soit 41%. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5-7	LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES de 11.20 km
ES 2-4-6-8	ARCHIGNY – SAINTE RADEGONDE de 21.00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 2 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 3 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 8 mars 2024, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.



## 6.4. CIRCULATION

**6.4.1. Pendant les reconnaissances, et** pendant toute la durée du rallye **sur les parcours de liaison**, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye**, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

**Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook.**

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, **constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.)** se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

- **Hors excès de vitesse :**
  - **1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité**
  - **2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité**
  - **3ème infraction : disqualification.**
- **En cas d'excès de vitesse :**
  - **1ère infraction notifiée :**
    - **jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €**
    - **jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité**
    - **jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité**
    - **Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et disqualification**
  - **En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 5 minutes de pénalité**
  - **En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et disqualification.**

Vitesse	Amende	Pénalité
<b>1<sup>ère</sup> infraction notifiée par l'organisateur :</b>		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	disqualification
<b>2<sup>ème</sup> infraction notifiée par l'organisateur :</b>		
En plus de la 1 <sup>ère</sup>	270 €	5 minutes
<b>3<sup>ème</sup> infraction notifiée par l'organisateur :</b>		
En plus des deux premières	405 €	disqualification

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC.

### 7.5.12.1 Epreuve spéciale « en boucle »

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (début ES 1-3-5-7), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé

Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté d'une minute.

L'absence d'un contrôle de passage sera pénalisée de cinq minutes par contrôle manquant.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.**

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes récompenseront les trois premiers équipages du classement général.

Tous les équipages classés recevront un souvenir de la Vienne.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtelleraut suivant le classement officieux.

**32ème Rallye de la Vienne & 7ème Rallye de la Vienne VHC**  
**Vendredi 8 & samedi 9 mars 2024**  
**ITINERAIRES ET HORAIRES**

SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH-ES	Désignation	E,S	Liaison	Total	Temps imparti	1ère voiture VHC	Dernière voiture Moderne	
CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass		0,00	0,00		08:30		10:45
<b>RZ 1</b>	<b>Service A</b>							
	<b>Distance jusqu'au prochain refueling</b>	<b>32,20</b>	<b>45,90</b>	<b>78,10</b>				
CH 0A	Sortie Parc Assistance		0,20	0,20	00:15	08:45		11:00
CH 0B	Boulevard Blossac		2,70	2,90	00:10	08:55		11:10
CH 1	Leigné-les-Bois		17,55	20,45	00:25	09:20		11:35
	Neutralisation		0,10	20,55	00:03			
<b>Dép ES 1</b>	<b>LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES</b>					09:23		11:38
<b>Arr ES 1</b>	Arrivée ES 1	11,20		31,75				
CH 2	Archigny		4,95	36,70	00:20	09:43		11:58
	Neutralisation		0,10	36,80	00:03			
<b>Dép ES 2</b>	<b>ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE</b>					09:46		12:01
<b>Arr ES 2</b>	Arrivée ES 2	21,00		57,80				
CH 2A	Entrée Parc Regroupement		20,30	78,10	00:45	10:31		12:46
	<b>PARC REGROUPEMENT</b>	<b>TEMPS MAXI</b>			<b>01:49</b>			
	<b>Total 1ère section</b>	<b>32,20</b>	<b>45,90</b>	<b>78,10</b>			<b>41,23%</b>	
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 2B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	78,10		12:20		14:20
<b>RZ 2</b>	<b>Service B</b>							
	<b>Distance jusqu'au prochain refueling</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>				
CH 2C	Sortie assistance		0,20	78,30	00:30	12:50		14:50
CH 3	Leigné-les-Bois		20,10	98,40	00:25	13:15		15:15
	Neutralisation		0,10	98,50	00:03			
<b>Dép ES 3</b>	<b>LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES</b>					13:18		15:18
<b>Arr ES 3</b>	Arrivée ES 3	11,20		109,70				
STOP	Point stop sur VO							
CH 4	Archigny		4,95	114,65	00:20	13:38		15:38
	Neutralisation		0,10	114,75	00:03			
<b>Dép ES 4</b>	<b>ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE</b>					13:41		15:41
<b>Arr ES 4</b>	Arrivée ES 4	21,00		135,75				
STOP	Point stop sur VO							
CH 4A	Entrée Parc Regroupement		20,30	156,05	00:45	14:26		16:26
	<b>PARC REGROUPEMENT</b>	<b>TEMPS MAXI</b>			<b>01:19</b>			
	<b>Total 2ème section</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>			<b>41,31%</b>	
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 4B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	156,05		15:45		17:35
<b>RZ 3</b>	<b>Service C</b>							
	<b>Distance jusqu'au prochain refueling</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>				
CH 4C	Sortie assistance		0,20	156,25	00:30	16:15		18:05
CH 5	Leigné-les-Bois		20,10	176,35	00:25	16:40		18:30
	<b>NEUTRALISATION</b>		<b>0,10</b>	<b>176,45</b>	<b>00:03</b>			
<b>Dép ES 5</b>	<b>LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES</b>					16:43		18:33
<b>Arr ES 5</b>	Arrivée ES 5	11,20		187,65				
CH 6	Archigny		4,95	192,60	00:20	17:03		18:53
	<b>NEUTRALISATION</b>		<b>0,10</b>	<b>192,70</b>	<b>00:03</b>			
<b>Dép ES 6</b>	<b>ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE</b>					17:06		18:56
<b>Arr ES 6</b>	Arrivée ES 6	21,00		213,70				
CH 6A	Entrée Parc Regroupement		20,30	234,00	00:45	17:51		19:41
	<b>PARC REGROUPEMENT</b>	<b>TEMPS MAXI</b>			<b>01:09</b>			
	<b>Total 3ème section</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>				
SAMEDI 9 MARS 2024								
1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	234,00		19:00		20:40
<b>RZ 4</b>	<b>Service D</b>							
	<b>Distance jusqu'au prochain refueling</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>				
CH 6C	Sortie assistance		0,20	234,20	00:30	19:30		21:10
CH 7	Leigné-les-Bois		20,10	254,30	00:25	19:55		21:35
	<b>NEUTRALISATION</b>		<b>0,10</b>	<b>254,40</b>	<b>00:03</b>			
<b>Dép ES 7</b>	<b>LEIGNE LES BOIS - CHENEVELLES</b>					19:58		21:38
<b>Arr ES 7</b>	Arrivée ES 9	11,20		265,60				
CH 8	Archigny		4,95	270,55	00:20	20:18		00:00
	<b>NEUTRALISATION</b>		<b>0,10</b>	<b>270,65</b>	<b>00:03</b>			
<b>Dép ES 8</b>	<b>ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE</b>					20:21		22:01
<b>Arr ES 8</b>	Arrivée ES 8	21,00		291,65				
CH 8A	Entrée Parc Fermé		20,30	311,95	00:45	21:06		22:46
	<b>Total 4ème section</b>	<b>32,20</b>	<b>45,75</b>	<b>77,95</b>				
	<b>TOTAL RALLYE</b>	<b>128,80</b>	<b>183,15</b>	<b>311,95</b>				

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2024

Lever du soleil à 7h22 - Coucher du soleil à 18h56